Bulletin communal d'information **DECEMBRE 2005** **N° 26**
Editeur responsable : Jean GUILLAUME, Bourgmestre

"Bonne et heureuse année"

Que 2006 soit pour vous tous source de joie, bonheur et santé et que la prospérité fasse partie intégrante de votre quotidien.

Pour la Commune, 2005 a été une période très chargée. Il en sera de même en 2006, année "charnière" par excellence.

Que la sérénité règne en maître dans notre belle entité et que chacun continue à assumer la mission qui lui incombe au profit de la collectivité.

Tels sont mes souhaits les plus sincères.

J. GUILLAUME,
Bourgmestre

Périodique
Bureau de dépôt
6880 BERTRIX

Commune d'HERBEUMONT
Rue Lauvaux, 27
Tél. 061/21.03.30
Fax 061/41.47.37

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE POUR L'ANNEE 2006

La taxe sur l'enlèvement des immondices comprend la remise gratuite de :

- 30 sacs poubelle (F.R/ gris) + 20 sacs poubelle (M.O./blancs) aux personnes domiciliées à Herbeumont et
- 10 sacs poubelle (F.R.) + 10 sacs poubelle (M.O.) aux seconds résidents.

Afin de faciliter la remise des ces sacs, la Commune organise une distribution dans chaque section :

- Straimont, Martilly, Menugoutte, le mardi **17 janvier 2006, à la maison de village de Straimont, de 14 à 17 h.** ;
- Saint-Médard, le mercredi **18 janvier 2006, au " Rivoli ", de 14 à 17 h.** ;
- Herbeumont, le jeudi **19 janvier 2006, au "Vivy", de 14 à 17 h.**

Si vous remplissez les conditions d'attribution de sacs poubelle (à savoir être domicilié au 1er janvier 2006 dans notre Commune ou y disposer d'une seconde résidence), le Collège vous invite à vous présenter, de préférence personnellement, à la séance de distribution qui vous concerne.

Les personnes qui ne seront pas venues chercher leurs sacs lors de la distribution pourront venir les chercher ultérieurement au service population de l'Administration communale.

Le Bourgmestre,

J. GUILLAUME

UN RAMASSAGE DES PAPIERS ET CARTONS AURA LIEU LE MARDI 17 JANVIER 2006

Le point sur les travaux subsidiés.

Mesdames, Messieurs,

Au terme de cette cinquième année de fonctions d'échevin des travaux, à la demande de Monsieur le Bourgmestre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous énumérer et commenter quelque peu les travaux déjà réalisés, ou qui le seront prochainement, grâce aux divers plans donnant accès aux subsides proposés par les ministres wallons du moment.

Plan triennal 2001- 2002-2003. Ministre Charles Michel.

- **Le renouvellement de l'éclairage public** à Gribomont, Saint-Médard et Herbeumont, y compris Linglé, a été réalisé pour **125.805 euros** avec un subside de **79.251 euros**.
- **L'entretien du chemin GC28,** depuis la limite de la route en béton jusqu'au carrefour de Gribomont, très utilisé par l'ensemble de la population à cause du parc à conteneurs, a été réalisé avec **un ralentisseur à l'entrée de Gribomont** pour la somme de **216.832 euros** subsidiés à **137.779 euros**.
- **L'entretien de la voirie intérieure de Straimont,** réalisé conjointement avec **le remplacement des raccordements en plomb**, celui de **la route allant de Martilly au Foulouze** et celui de **la pêcherie de Menugoutte** ont été exécutés pour **128.235 euros** subsidiés à **80.763 euros.**
- **L'entretien de la voirie intérieure d'Herbeumont,** destiné à maintenir les routes en bon état en attendant la prochaine phase du **PCDR**, qui est en cours d'étude maintenant et apportera une rénovation d'une partie de ces chemins et de leurs abords, a été réalisé pour **105.280 euros** subsidiés à **62.543 euros.**

Plan triennal 2004-2005-2006. Ministre Philippe Courard.

Il est à remarquer que les travaux des plans triennaux prennent toujours du retard et que les travaux accordés pour 2004 vont seulement se réaliser en début 2006 mais que ceux prévus pour les autres années du plan les suivront de peu pour se terminer en 2007, le Ministre les ayant déjà approuvés.

- **L'entretien des chemins 5 et 11**, allant de la grand-rue de Saint-Médard jusqu'à Martilly, avec **le remplacement des égouts de la rue Paul Mernier** par une double canalisation séparant les eaux claires des usées dans la perspective de la construction de la station d'épuration, ainsi que **le renouvellement du chemin 32,** depuis la carrière d'Herbeumont jusqu'avant le premier pont de l'Antrogne, en grande partie en béton, seront réalisés en début 2006 pour un montant de **242.574 euros** subsidiés à **152.820 euros.**
- **Les aménagements de sécurité** à Gribomont, à l'entrée de Martilly par Waillimont et à Menugoutte seront aussi réalisés en cours d'année pour une somme estimée à **30.371 euros** subsidiée à **23.910 euros.**
- **Les chemins 6 et 21** allant de Gribomont à Martilly par Waillimont, **le chemin n°30** allant de Menugoutte à Martilly jusqu'au tronçon déjà rénové vers la gare de Straimont, ainsi qu' **une partie de la rue du Chenay** recevront un entretien consistant en un double grenaillage sur enduit après réparation des

parties abîmées et une remise à niveau des bordures et filets d'eau. **La deuxième partie du chemin 32,** jusqu'au deuxième pont de l'Antrogne, sera traitée de la même façon que la première, en partie en béton. Ces travaux devraient se réaliser peut-être encore en 2006 ou en début 2007. Ils coûteront **279.510 euros** mais seront subsidiés à **176.090 euros.**

- **L'égouttage de la rue Haie Richy,** qui nous a déjà coûté deux interventions en urgence tant la canalisation est en mauvais état, devrait se réaliser prochainement mais en double canalisation , ce qui a nécessité une nouvelle estimation de la part de l'AIVE. La **SPGE** déboursera **337.125 euros** mais la part de la commune ne sera que de 42% de ce montant hors TVA, soit **117.018 euros** sous forme de souscription de parts. Cette modification du plan triennal initial devant encore être approuvée par le Conseil au cours de la séance du 29 décembre.
- **L'éclairage public de la rue aux Roches** à Straimont et du **Pasai des Forgerons** à Herbeumont est programmé pour fin 2006 ou 2007 en fonction des exigences administratives. Il coûtera **43.181 euros** et sera subsidié à **27.200 euros.**
- **Les aménagements des abords du Vivy et du Rivoli** consisteront en la réalisation de parkings facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ils devraient être réalisés en 2007 pour une estimation de **105.663 euros**, subsidiée à **66.560 euros**.

Projet AES (Accueil Extra Scolaire) Ministre Charles Michel.

- Un subside de **11.958 euros** nous a été accordé pour la réalisation d'un projet consistant à créer **un espace destiné à l'accueil des enfants** pendant leur temps libre. Cet espace a été réalisé à côté du Rivoli en raison de sa situation centrale sur la commune car il servira à l'accueil des enfants pendant les plaines de vacances qui remportent déjà un beau succès mais il sera autorisé aux enfants désirant jouer hors des rues, seuls ou en famille.
  Le subside a servi à **poser la clôture et à aménager le sol** mais il va être complété par un subside du plan Mercure et un autre subside obtenu grâce à un projet que je laisse à ma collègue, Catherine Mathelin, le plaisir de vous détailler avec les nombreux autres subsides obtenus pour l'accueil des enfants.

Projet « Commune à bras ouverts. » Ministre Charles Michel.

- **L'aménagement de l'accès à la maison communale** pour les personnes à mobilité réduite comprenant aussi **la réfection des escaliers, barrières et mur d'enceinte**, a coûté **33.000euros** et a été subsidié à **20.000 euros.**

Plan Mercure. Ministre Philippe Courard.

- Nous recevrons prochainement **35.000 euros** pour réaliser **des espaces de convivialité** consistant en la pose d'**abris avec tables et bancs.**
  Ils seront situés à Gribomont , dans l'espace clôturé près du Rivoli, à Martilly près du pont sur la Vierre, à Menugoutte sur l'espace pelouse et à Straimont sur l'espace surélevé de la rive droite de la plage.

Barrage des Nawès. Ministre Benoît Lutgen.

- Le barrage qui recrée un espace pour la baignade officiellement reconnu à l'échelon européen, a été **totalement subsidié** pour **377.092 euros** par le Ministre de la Région Wallonne. C'est un attrait touristique important pour notre commune qui possèdera aussi bientôt son **morceau de RAVEL**. Ce barrage en cours de réalisation fera aussi le bonheur des pêcheurs et des amateurs de kayak.

  Une plage aménagée doit le compléter. Elle avait été proposée pour un subside dans le plan Mercure mais n'a pas été retenue. Une nouvelle demande a été faite au **Commissariat Général au Tourisme** ; les documents pour l'introduction du projet viennent de nous parvenir, il faudra les compléter avec l'aide de notre équipe administrative que je remercie vivement pour tout le travail accompli au travers de tous ces projets.

Wallo'net. Ministres Jean-Claude Marcourt et Benoît Lutgen.

-Dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle, dans le but d'améliorer la propreté des communes à vocation touristique, nous avons obtenu **l'octroi de deux agents à 4/5 temps**. Ils seront engagés en début d'année pour une durée deux ans. Ils doivent être demandeurs d'emploi et répondre à des conditions bien précises qu'il est trop long de développer ici mais que je peux communiquer aux personnes intéressées. Les dernières modalités d'engagement devraient nous parvenir en janvier 2006.Ces ouvriers seront **payés par notre commune pour environ ¼ de leur salaire**, les trois autres quarts par les ministres précités et par l'Etat Fédéral. Bien que destinés à des travaux précis, ils constitueront une aide appréciable pour notre équipe d'ouvriers qui a été réduite de trois agents au cours de ces cinq dernières années et a réussi, malgré cette diminution d'effectif, à faire face aux travaux habituels et aux imprévus. Je tiens à les remercier pour leur bon travail et leur disponibilité dans les situations difficiles comme les déneigements qu'ils viennent d'assurer.

Je leur souhaite, ainsi qu'à vous tous, Mesdames, Messieurs, et à tout le personnel communal, une bonne et heureuse année 2006.

Thierry Masson. Echevin des travaux.

Total des travaux subsidiés : 2.071.626 euros 83.569.185 francs belges
Total des subsides octroyés : 1.471.073 euros 59.342.937 francs belges
La subsidiation moyenne est de 71% sans compter l'avantage sur le salaire des wallo'nets.

Accueil extra-scolaire :
Ce qui a été fait depuis 2000 - Avec quels moyens ?

L'organisation de l'accueil extrascolaire, c'est-à-dire l'accueil des enfants le matin avant l'école, le midi et le soir après l'école, durant une partie des vacances scolaires et les jours où les enseignants sont en formation, constitue un véritable défi pour les communes rurales qui désirent maintenir un enseignement de proximité (ce que l'on appelle aussi « nos écoles de village ») et assurer aux parents un encadrement de qualité durant ce temps libre vu les moyens nécessaires.

1. Que coûte actuellement l'accueil extrascolaire à la commune d'Herbeumont?

Depuis 2001, la commune d'Herbeumont alloue annuellement **une somme de 5.000 euros** pour organiser l'accueil le matin, le soir, durant une partie des vacances scolaires et lors des journées pédagogiques. Dès le départ, la commune a posé comme principe que cet accueil devait être organisé pour tous les enfants âgés de 2 ans ½ à 12 ans qu'ils fréquentent l'école libre ou l'école communale en ce qui concerne les activités avant et après l'école, qu'ils fréquentent ou non nos établissements scolaires pour toutes les autres animations. C'est pourquoi, chaque famille ayant des enfants âgés de 2 ans ½ à 12 ans reçoit une invitation les informant des activités organisées. Avec cette somme, nous devons gérer le payement des quatre accueillantes et deux enseignants qui assurent les activités le matin et le soir à Martilly, Saint-Médard et Herbeumont, les plaines de vacances (pour le surplus non payé par les parents) dont une bonne quinzaine d'animateurs et les diverses activités organisées (après-midi des contes, accueil lors des journées pédagogiques, « Place aux enfants »). Bien sûr, pour que cela fonctionne, nous avons dû aller chercher des subsides ailleurs. Au-delà du payement des accueillantes et des animateurs, il était nécessaire de disposer d'un minimum d'équipement (matériel de bricolage, jeux intérieurs et extérieurs, petits électroménagers – fours, frigos, casseroles- locaux) de répondre aux normes de sécurité, d'assurer la coordination du service et sa gestion administrative, de disposer d'un budget pour organiser des activités récréatives durant les plaines et diversifier nos propositions sans que cela coûte trop cher pour les parents et pour la commune.

2. Quels subsides reçus ? Qu'est-ce qui a été fait avec ces subsides ?

2.1 Préalable

Pour obtenir des subsides en matière d'accueil extrascolaire, deux choses sont importantes à comprendre :

- les projets reçus doivent répondre à certaines conditions d'obtention
- les axes de subsidiation sont imposés

2.2 Total des subsides reçus : 139.068,95 €

Vous trouverez ci-après un tableau qui reprend par projet le montant des subsides reçus, les conditions d'octroi et leur utilisation.

2.3 Ce qui a été fait :

- **Organisation d'un accueil le matin, le midi et le soir dans les trois implantations de 7 h 15 à 8 h 15 et de 15 h 45 à 18 h 00 ;**
- **Organisation de plaines de vacances : une semaine en avril et deux semaines pendant les vacances d'été ;**
- **Organisation de journées d'accueil le 27 septembre et les jours où les enseignants sont en formation ;**
- **Potage le midi sur l'ensemble des lieux d'accueil (d'octobre à fin avril grâce à l'aide de plusieurs bénévoles);**
- **Achat de matériel pour l'ensemble des lieux d'accueil : différents jeux de société, bricolage, livres pour toutes les tranches d'âge, CD musicaux ou avec des histoires, crayons, marqueurs, feuilles, ciseaux, colle, peintures, poupées, maison de poupées en bois avec accessoires, camions, voitures, trains ... ;**
- **Achat de matériel de psychomotricité extérieur et intérieur + tapis de gymnastique + table de ping-pong ou kicker pour l'ensemble des lieux d'accueil ;**
- **Equipement des différentes cours de récréation : goals, paniers de baskets, badminton, jeux extérieurs + différents types de ballons, cordes à sauter, raquettes ... ;**
- **Sécurisation des cours de récréation et lieu d'accueil (barrière et clôtures);**
- **Equipement de chaque lieu en matériel électroménager (frigo, four à micro-onde, plaque électrique, radio CD, plastifieuse)**
- **Après- midi des contes (1 x / mois à Martilly/Straimont, Saint-Médard et Herbeumont : organisation d'un samedi après-midi des contes) ;**
- **Engagement d'une coordinatrice ½ temps de l'accueil extrascolaire ;**
- **Formation des accueillantes des différents lieux d'accueil ;**
- **Evaluation des actions réalisées et du fonctionnement des garderies**
- **Développement de collaborations avec plusieurs associations de la commune**
- **Organisation en 2005 de la journée « Place aux enfants » ;**
- **Organisation d'un marché de Noël .**

2.4 En conclusion

Du chemin a été parcouru et il nous en reste encore bien sûr à parcourir. Il est important non seulement de maintenir toutes ces activités dans le temps mais aussi d'en développer de nouvelles. Des collaborations avec d'autres structures internes et externes à notre commune sont à imaginer. Toutes les idées et partenariats sont les bienvenus.

Catherine MATHELIN, Echevine accueil -extrascolaire

Tableau récapitulatif des subsides obtenus et de leurs affectations

Date	***Montant***	***Conditions d'obtention***	***Réalisations***
Appel à projet lancé en **2002** par la RW et la CF Avis favorable 01/2003	**49. 578,70€**	Réaliser un projet répondant aux conditions d'octroi à savoir achat de matériel pour améliorer et sécuriser les lieux d'accueil. Constituer un comité d'accompagnement pour l'accueil extrascolaire Réaliser une évaluation du projet (octobre 2003)	- Achat de matériel (en 3 exemplaires puisque chaque implantation est isolée et ne permet pas d'envisager un transport des enfants) d'intérieur et d'extérieur visant à développer l'esprit et le corps dans des activités ludiques, musicales, socio-culturelles et sportives. - Achat de livres et CD - Jeux pour l'école libre (accueil de midi) - Aménagement des espaces extérieurs habituellement utilisés pour l'accueil avec un grand souci de sécurité (clôtures, sable sous les engins…) - Achat frigos, fours à micro-onde, plaque électrique, radios CD, ampli avec micro… - Achat matériel pour le club de football (entraînement des diablotins) et le club de gymnastique.
Septembre 2003	**2.663€**	Réaliser un projet	Organisation de deux périodes d'activités en dehors du temps scolaire pour l'année 2004 : -5 jours aux vacances de Pâques -10 jours aux vacances d'été.
Décembre 2003	**19 000 €**		Engagement d'une coordinatrice à mi-temps pour la commune d'Herbeumont (Sabrina Leclercq) + frais de fonctionnement.
Appel à projet lancé par la RW en janvier 2004 Octroi en octobre 2004	**11 958 €.**	- Réaliser un projet répondant aux conditions d'octroi à savoir rénovation de bâtiments existants, la construction de nouveaux bâtiments ou l'achat de matériel roulant. - Etre approuvé par le comité d'accompagnement	Installation d'une clôture aux abords de la salle du Rivoli pour en faire une zone sécurisée.

Avril à juillet 2004	**592,80€** **296,45€** **(avance 2005)**	- Elaboration d'un projet pédagogique et d'un règlement d'ordre intérieur pour les plaines de vacances en vue d'obtenir l'agrément des plaines par l'ONE.	Juillet 2004 : Obtention de l'agrément des plaines de vacances par l'ONE pour une période de 3 ans. Il permet de recevoir des subsides en fonction du nombre d'animateurs brevetés engagés lors des plaines de vacances.
Octobre 2004	**19.000 €**	Pour continuer à bénéficier du subside de coordination de 19000€ (permettant l'engagement de la coordinatrice) : - créer une commission communale de l'accueil + ROI (septembre 2004) ; - Réaliser un programme de coordination locale pour l'enfance (programme CLE) ; - Élaborer, pour chaque lieu d'accueil, un projet pédagogique et un règlement d'ordre intérieur - Assurer la formation de base des accueillantes.	Maintien de la coordinatrice ½ temps Le programme CLE a reçu l'agrément de l'ONE avec effet au 1er mars 2005. Il est valable pour une durée de 5 ans. Grâce à ce programme CLE, les 3 lieux d'accueil de notre commune ont également reçu un agrément qui permet d'obtenir un subside de 0,20 € par enfant et par jour de présence en garderie.
Janvier 2005 : ministère de l'aide à la jeunesse	**3.000 €**	Elaborer un projet en lien avec les 4 axes prévention jeunesse	« Après-midi des contes » : 1x/mois dans les trois implantations, organisation d'un samedi après-midi contes
Février 2005 : subside ONE	**7.500€**	Avoir un programme CLE Respecter les dépenses qui peuvent être subsidiées et qui ont été définies par l'ONE.	- Organisation des plaines de vacances et achat de matériel bricolage + extérieur pour les plaines et les lieux d'accueil + assurances. - Formation de 3 accueillantes en promotion sociale (modules de 120 H) -

Octobre 05 : Appel à projet dans le cadre des politiques croisées entre la CF et RW	**6.480 €**	Il faut remettre un projet relatif : - à la rénovation, l'agrandissement ou à la sécurisation de locaux et de sanitaires ; - à l'aménagement et à la mise en conformité de sites ; - à l'achat de matériel spécifique nécessaire à la préparation ou au déroulement des activités, de modules de jeux et de psychomotricité ; - à l'achat de moyens de transport et de communication.	Suite à l'avis de la commission communale de l'accueil, un projet concerté a été remis. La commission communale de l'accueil décidera de l'affectation de ce subside en début d'année prochaine.
Novembre 2005	**19.000 €**	Agrément du programme clé	Maintien de la coordinatrice + frais de fonctionnement Agrément du programme clé= subside pour le coordinateur pendant 5 ans
	TOTAL à ce jour : 139.068,95 €		

M.

ATTENTION

Les langes d'enfants doivent être placés dans les sacs biodégradables.

C. MATHELIN

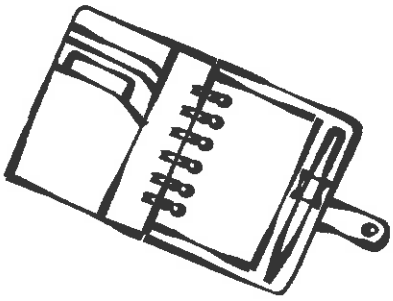

A vos agendas !

La commune d'Herbeumont relance le PDCR ou plan de développement communal rural. Il sera géré par la société IMPACT. Le planning d'information et de consultation de la population (relevé des idées et suggestions) est le suivant :

LIEUX	DATES
Herbeumont : salle du Vivy	Jeudi 16 mars 2006 à 20 H 00 Jeudi 23 mars 2006 à 20 H 00
Gribomont / Saint-Médard : salle le Rivoli	Jeudi 30 mars 2006 à 20 H 00 Jeudi 6 avril 2006 à 20 H 00
Martilly : salle de village	Jeudi 20 avril 2006 à 20 H 00 Jeudi 27 avril 2006 à 20 H 00
Straimont : salle de village	Jeudi 4 mai 2006 à 20 H 00 Jeudi 11 mai 2006 à 20 H 00
Réunion de synthèse : salle le Vivy	Jeudi 15 juin 2006 à 20 H 00
Mise en place de la commission et des groupes de travail	Janvier 2007

Venez nombreux !!

Catherine MATHELIN

COMMUNE DE HERBEUMONT

Passage du bibliobus en 2006

12 janvier
9 février
9 mars
13 avril
11 mai
8 juin

14 juillet
pas de passage en août
14 septembre
12 octobre
9 novembre
14 décembre

SAINT-MEDARD : devant l'école de 09h00 à 10h00
MARTIILY : devant l'école de 10h30 à 11h30
HERBEUMONT : place du village de 13h00 à 15h00

LE BILBOQUET Service d'accueillantes conventionnées

« LE BILBOQUET » service d'accueillantes conventionnées assure au domicile de celle-ci l'accueil des enfants de 0 à 6 ans pendant l'absence des parents (travail, recherche d'emploi, ...)
Ce service est organisé en Inter-CPAS et couvre les communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, **Herbeumont**, Libin, Paliseul, Tellin et Wellin.

SPECIFICITES DU SERVICE.

- LES PARENTS CHOISISSENT L'ACCUEILLANTE QUI REPOND LE MIEUX A LEURS ATTENTES.
  - Accueil familial d'un nombre limité d'enfants
  - Calcul de la participation financière des parents en fonction de leurs revenus
  - Déduction fiscale des frais de garde (100 % avec un plafond déterminé par le Ministère des finances)
  - Horaire de garde établi en collaboration entre l'accueillante et les parents
  - Proximité du lieu de garde par rapport au domicile des parents

- LES ACCUEILLANTES BENEFICIENT DE :
  - Statut particulier (exonération fiscale, assujettissement partiel à la sécurité sociale)
  - Indemnité journalière, calculée au prorata des prestations réelles, s'élevant actuellement à 15.47 € par enfant
  - Service de prêt de matériel de puériculture
  - Assurance
  - Formation initiale et continue
  - Encadrement par le service social.

Pour tout renseignement s'adresser au service social du Bilboquet
Rue du Commerce, 7 6890 – LIBIN
Tél : 061/65.01.70
Permanence chaque jeudi de 17H00 à 18H30

Police

LE SERVICE PREVENTION DE LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE

TOLERANCE ZERO dans la Zone de Police

Dans le « Plan Zonal 2005 de Sécurité », une des priorités de la Zone de Police SEMOIS LESSE est de faire diminuer le nombre d'accidents de circulation et plus précisément de 10 % d'ici 2008 en ce qui concerne les accidents de roulage avec blessés.

Malheureusement, malgré tous les efforts et les moyens mis en œuvre par les forces de police ; à ce stade de l'année les chiffres semblent parler d'eux-mêmes:

Accidents mortels :	17
Accidents avec blessés graves :	140
Accidents avec dégâts matériels :	436

Dans la majorité des constatations de police, il ressort que les causes de bon nombre de ces accidents relèvent du fait que la ceinture n'est pas portée tant à l'avant qu'à l'arrière, qu'il est fait un l'usage abusif du GSM au volant ainsi que la conduite sous influence de l'alcool.

Face à ce constat, le Chef de la Zone de PoLice SEMOIS et LESSE a décidé l'application immédiate de la tolérance zéro en ce qui concerne les trois infractions précitées.

ENSEMBLE, ATTACHONS NOUS A FAIRE BAISSER CES CHIFFRES, CELA EN VAUT LA PEINE

SERVICE PREVENTION

LE SERVICE PREVENTION DE LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE

Afin que tout se passe pour le mieux en cette période de fin d'année, l'hiver approchant ainsi que les fêtes, il nous paraît utile de rappeler quelques conseils.

VOLS EN GENERAL

Cette période voit généralement un accroissement des vols dans les habitations. Il s'agit pour certains de se procurer de l'argent ou tout ce qui peut être monnayable.
Il faudra donc être particulièrement vigilant quant à la sécurité de la maison (fermer ses portes et fenêtres) mais aussi dans les grands magasins lors de ses achats (surveiller son sac) voir dans son véhicule (ne rien laisser à vue).

ALCOOL AU VOLANT

C'est la fête ! On est bien d'accord, il faut s'amuser mais de grâce si on boit on ne conduit pas. Il existe des solutions pour s'amuser sans danger comme par exemple se choisir un BOB, prendre une taxi ou un bus, se loger sur place etc…
Inutile de rappeler qu'en cette période, la Police fait habituellement des contrôles tels que alcool, vitesse, ceinture... Il serait dommage de finir l'année avec un retrait du permis de conduire ou une lourde amende voir un accident…

ETAT DU VEHICULE ET CONDUITE

Le verglas, le brouillard et la neige ne sont pas sans danger pour la conduite d'un véhicule en sécurité. Ces éléments augmentent les risques habituels d'accident.
Pour rester sur la route, il est important d'avoir de bons freins, de bons pneus, de bons amortisseurs; d'avoir une conduite souple, de rouler calmement.
Il est tout aussi important d'avoir les feux du véhicule en ordre tant à l'avant qu'à l'arrière et de les utiliser à bon escient de façon a être visible mais sans gêner les autres conducteurs. De bons essuie glace, de l'antigel et du liquide dans le lave glace ne sont pas un luxe superflu.

Nous ne faisons ici qu'un bref rappel pour particulièrement attirer votre attention afin d'éviter si possible de multiples désagréments.
La Police de la Zone SEMOIS ET LESSE vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année ce en toute sécurité.

Ce sont nos MEILLEURS VOEUX.

SERVICE PREVENTION

LE SERVICE PREVENTION DE LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE

ET SI VOUS AVIEZ BESOIN D'UN SECOURS URGENT ?

Lors des diverses interventions que les services de police de la Zone SEMOIS LESSE effectuent, ceux-ci éprouvent assez souvent quelques difficultés pour localiser exactement l'immeuble concerné.

Cela est souvent dû à l'absence totale de numérotation, principalement sur les nouvelles demeures, mais aussi sur les boîtes aux lettres (afin de faciliter le travail des postiers le règlement de la poste stipule pourtant que le numéro de l'habitation ainsi que les noms des occupants doivent s'y trouver), l'absence de nom de rue, la nouvelle nomination et ou la renumérotation de la rue...
Parfois des immeubles portent deux numéros...
Si pour ces diverses raisons les policiers doivent parfois chercher vainement durant trente à soixante minutes pour localiser exactement un immeuble, imaginons ce que cela peut être la nuit dans des conditions d'éclairage difficile et pourtant... s'il y avait URGENCE !

Les autres services de secours (ambulanciers, pompiers, médecins...) peuvent être confrontés aux même difficultés.

Il serait si simple pour votre propre sécurité de placer le numéro de l'habitation de façon visible soit sur l'immeuble et /ou à l'entrée de la propriété et/ou sur la boîte aux lettres ainsi que le nom des personnes résidant sur les lieux.

« POLICE VEILLE »

Lors de vos absences prolongées (W.E., vacances...) votre propriété peut être surveillée de façon sporadique par les voisins mais aussi par les services de police lors de divers passages et patrouilles et ce de façon tout à fait gratuite. Si vous le souhaitez, il vous est loisible de remplir un formulaire de demande « Police Veille » au bureau de votre police ou de votre Administration Communale.

BONNES VACANCES !

La Députation Permanente nous informe qu'elle a décidé ***d'exonérer de la taxe sur les débits de boissons tous ceux qui en moyenne ouvrent moins de trois jours semaine.***

Pour ce faire, la procédure mise en place est la suivante : adresser la demande d'exonération à la Députation Permanente accompagnée d'une attestation du Bourgmestre confirmant qu'en moyenne le débit de boissons n'est pas ouvert plus de trois jours semaines. Le modèle est disponible à la commune.

Cette mesure vise notamment à alléger les charges des associations dont l'activité repose le plus souvent sur des bénévoles qu'il convient d'encourager pour le rôle social qu'ils jouent dans notre société, et celles de petits cafetiers de village n'ouvrant que le week-end.

MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION CONCERNANT LES PERMIS DE CONDUIRE

A partir du **1er janvier 2006**, l'acquittement de la redevance due pour la demande d'un permis de conduire, d'un permis de conduire provisoire, d'une licence d'apprentissage ou d'un permis de conduire international se fera **en espèces et non plus à l'aide de timbres fiscaux.**

Pour rappel, la somme à payer à l'administration communale lors de la demande du document est:

Licence d'apprentissage
Original: 9 €
Duplicata: 7,50 €

Permis de conduire provisoire
Original: 9 €
Duplicata: 7,50 €

Permis de conduire
Original: 16 €
Duplicata ou remplacement: 11 €

Les rendez-vous

	Information	Consultation	Où
Herbeumont ~~Straimont~~	16 mars 2006 20h00	23 mars 2006 20h00	Salle communale de Straimont
Gribomont Saint-Médard	30 mars 2006 20h00	06 avril 2006 20h00 ⚠ réservat° le 08/04	Salle communale de Saint-Médard
Martilly Menugoutte	20 avril 2006 20h00	27 avril 2006 20h00	Salle communale de Martilly
Straimont ~~Herbeumont~~	04 mai 2006 20h00 ⚠ réservat° le 07/05	11 mai 2006 20h00 ⚠ réservat° le 13/05	Salle communale d'Herbeumont

Mars - Mai : Information et consultation de la population

15 juin : Réunion de restitution à la population
Maison de village d'Herbeumont

Novembre : Mise en place de la CLDR

Novembre - décembre : Groupes de travail

Vous êtes curieux et soucieux de l'avenir de votre commune ?

Comment développer l'activité touristique ?
Comment créer des emplois locaux ?
Comment améliorer le cadre de vie des habitants ?
Comment développer l'habitat de manière harmonieuse ?
… en un seul, participer au développement général de votre commune ?

Pour tous renseignements

IMPACT

IMPACT sprl
Rue des Chasseurs ardennais n° 32
6880 Bertrix
Tél. : 061/41.54.54
E-Mail : impact@skynet.be

Administration Communale
Rue Lauvaux n° 27
6887 Herbeumont
Tél. : 061/21.03.30

Commune

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Votre avis nous intéresse !

Comme vous le savez peut-être, votre commune a choisi de mener une Opération de Développement Rural.
Une opération de Développement Rural, c'est une politique de la Région Wallonne activée à l'heure actuelle dans près de quatre-vingts communes.
Cette politique, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants par le développement économique, social, culturel, environnemental,... de la commune, s'appuie sur la participation de la population.

Concrètement, il s'agit de définir :

1. en concertation avec la population,
2. à partir d'un diagnostic,
   - les grands enjeux de la commune pour le futur ;
   - les objectifs de développement ;
   - les projets pour les concrétiser.

A cette fin, nous allons consulter l'ensemble des habitants de la commune d'Herbeumont.
Différentes soirées de consultation seront donc organisées dans les villages de commune (voir-verso). Ces rencontres seront l'occasion de réfléchir ensemble et de formuler des propositions.

Une opération où la participation de chaque citoyen est importante !

Les différentes réunions permettront à chaque habitant qui le désire de réfléchir avec d'autres sur l'avenir de leur commune, de définir des objectifs de développement et des projets à mettre en œuvre.
Cette « démocratie directe » est tempérée par le fait que la décision finale reste au Conseil Communal.

Comment participer ?

Les réunions d'information et de consultation (ouvertes à tous les habitants de l'Entité)
Se dérouleront dans chacun des villages de l'Entité et constitueront une première approche des souhaits de la population.

La Commission Locale de Développement Rural (à constituer)
Cette commission d'avis rassemblant élus et habitants constituera un relais entre la population et la commune.

Les Groupes de Travail (ouverts à tous les habitants de l'Entité)
Ces séances apporteront un éclairage sur certains sujets particuliers.